

Nancy, le mardi 29 juillet 2008

Communiqué de presse

Hauts Débits pour tous en Meurthe-et-Moselle Signature officielle du “PPP” le 29 juillet 2008

Ce mardi 29 juillet, à l'hôtel du Département, le conseil général de Meurthe-et-Moselle et la société MEMONET signent le contrat de partenariat public privé (PPP) pour la construction et l'exploitation d'un réseau départemental à hauts débits, destiné à garantir et à assurer un développement solidaire, durable de la Meurthe-et-Moselle.

Ce contrat est signé par Michel Dinet, président du conseil général et Bertrand D'Hérouville, président de la société MEMONET.

Cette procédure de partenariat public privé est une première en France à l'échelle d'un département.

- Le contrat de partenariat public privé fixe un **délai de deux ans** au prestataire retenu pour la réalisation de ce réseau, avec une couverture progressive qui permettra à toutes les communes de Meurthe-et-Moselle d'être connectées en 2 mégabits par seconde d'ici juillet 2010.
- Le projet prévoit **l'utilisation de toutes les technologies possibles** (fibre optique, wifimax) pour connecter 100 % du territoire en hauts débits à 2 mégas minimum, avec perspective d'évolution à 6 mégabits par seconde. Une démarche essentielle, en particulier pour les 381 communes pas ou mal desservies à l'heure actuelle.
- Le programme se traduira par un **investissement global de 148 M€**. Le département paiera un loyer durant 24 ans à la société MEMONET, cette dernière investissant pour sa part 70 M€ (dont 37 M€ en investissement initial).
- **La société MEMONET** est constituée de LD Collectivités du groupe Neuf Cegetel, d'Eiffage, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la SEIEF contrôlée par Dexia.
- Le 20 juin dernier, les élus du conseil général réunis en session publique extraordinaire s'étaient prononcés **à l'unanimité** pour la signature d'un PPP.